

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020

Cette séance s'est tenue exceptionnellement à la salle d'animation rurale, en raison des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU - Hervé MICHEL - Amélie CHARRETIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguette NALIN - Frédéric RAMBOUR - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET

Excusée : Hélène CHARBONNIER a donné procuration à Huguette NALIN sans spectateur

La séance débute par un hommage à Samuel Paty, enseignant de la région parisienne assassiné. Suite à l'appel de l'Association des Maires de France, une minute de silence est observée.

**Validation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2020** Il est approuvé à l'unanimité.

### Assainissement : mise à disposition des biens communaux à la CCMDL

Avec le transfert au 1/1/2020 de la compétence assainissement, le budget annexe assainissement a été clôturé. La Commune reste propriétaire de la station d'épuration, mais elle met ce bien à la disposition de la Communauté de Communes, avec l'actif et le passif. L'emprunt et les amortissements sont repris.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal, établi contradictoirement entre la commune et la CCMDL et approuvée par délibérations de chacune des collectivités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition pour l'assainissement.

### Tarifs communaux 2021

Les tarifs du cimetière sont revalorisés de 3€ par m<sup>2</sup> :

<b>CIMETIERE</b>		
(1/3 est versé au CCAS et 2/3 à la Commune)		
ancien cimetière : concession de 30 ans (2 m <sup>2</sup> )	le m <sup>2</sup>	132 €
	prix à payer pour les 2 m <sup>2</sup>	264 €
nouveau cimetière : concession de 15 ans (2,5 m <sup>2</sup> )	le m <sup>2</sup>	84 €
	prix à payer pour les 2,5 m <sup>2</sup>	210 €

Les tarifs de location des 2 salles et du matériel sont maintenus :

<b>SALLE DU BOURG</b>	
Personne de la commune	
Location 1 jour - clé rendue avant minuit	100 €
Personne de la commune - Location 2 jours	150 €
Personne extérieure	
Location 1 jour - clé rendue avant minuit	200 €
Personne extérieure - Location 2 jours	300 €
Apéritifs (commune & résidences)	30 €
Apéritifs (extérieur)	60 €
Supplément vaisselle	25 €
Caution	300 €
Mobilier (lot : 1 table – 2 bancs)	3,50 €

<b>SALLE D'ANIMATION RURALE</b>	
Location 1 jour : clé rendue avant minuit	
habitants de la Commune	230 €
Location 2 jours si manifestation terminée après minuit	
habitants de la Commune	330 €
personne extérieure, pour 2 jours	490 €
Réception, apéritif	

habitants de la Commune	60 €
personne extérieure	120 €
Assemblée générale / conférence	190 €
Location du micro	gratuite
Location de vaisselle	40 €
Location cafetière	15 €
Nettoyage	120 €
Caution à verser pour la salle	600 €
Caution à verser pour le nettoyage du mobilier (tables, chaises, cuisine, bar...)	150 €

**Associations de la commune**

1 jour gratuit / an

A partir de la 2ème location : 1 jour : 110 €

A partir de la 2ème location : 2 jours : 160 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces tarifs fixés pour l'année 2021.

**Projet d'élaboration d'une carte de la commune**

Pour finaliser le nouvel adressage, une carte faisant apparaître tous les chemins avec leur nouvelle dénomination sera conçue. Elle est indispensable aux pompiers et sera distribuée aux habitants.

2 entreprises ont été consultées pour cette création : Carto des Sucs, ayant réalisé en urbanisme la carte communale récemment révisée, propose un devis à 963 € HT. Randoland de St Bonnet des Oules a chiffré ce projet à 720 € HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet et choisi la prestation de Randoland.

**Décisions modificatives sur le budget**

En investissement, 671 € sont nécessaires pour couvrir les dépenses d'informatique à l'école, suite à l'acquisition des tableaux interactifs. Un virement de crédits est à opérer entre 2 comptes budgétaires : pour alimenter cette opération n°147 « informatique à l'école » 671 € seront transférés depuis l'opération 144 «informatique» présentant des crédits disponibles de plus de 4.000 €. Le budget prévu et voté est conservé, c'est juste la répartition intérieure qui est modifiée. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative sur le budget.

**QUESTIONS DIVERSES :**

<b>Monsieur le Maire</b>	<p><i>* informe que les 32 Maires de la CCMDL ont signé une motion pour dénoncer la fermeture des petits commerces cœur de ville alors que les grandes surfaces restent ouvertes pendant la crise sanitaire.</i></p> <p><i>* annonce qu'une boîte pour le recyclage des textiles a été installée récemment sur le parking de la salle d'animation.</i></p> <p><i>* fait part du rendez-vous avec la DDT 42, qui était accompagné de 2 architectes conseil au sujet du lotissement du Verger : ils ont évoqué la démarche d'écoquartier et encouragent le concours d'architectes qui fera ressortir plusieurs idées d'aménagement.</i></p> <p><i>* fait le point sur la composition du CCAS : à la réunion du 10 juin 2020 le conseil municipal avait nommé 5 membres. Or le nombre de membres issus de la population et du conseil doit être égal, le Maire étant un membre en plus. Sont donc membres le Maire, 4 conseillers et 4 habitants : Amélie CHARRETIER, Huguette NALIN, Yves GIBERT, Murielle ROMAGNY, élus, ainsi que Philippe CHARBONNIER, Agnès SCHNEIDER, Guy FORTUNIER et Sylvie VENET composent le CCAS, présidé par le Maire.</i></p> <p><i>* indique que les 7 Communes de la Loire de la CCMDL ont choisi de rester avec le Siel pour répondre à un appel à projet sur les économies d'énergie renouvelables concernant le chauffage.</i></p> <p><i>* donne le compte rendu des commissions communales communication, bâtiments et Auberge.</i></p> <p><i>* fait part de la rencontre, de ce jour, avec Josiane FRANCOIS et les Adjoints, pour parler de l'avenir de l'auberge.</i></p> <p><i>* à l'école, informe que le photocopieur installé depuis 7,5 ans, est utilisé à raison de 5 à 6000 feuilles par mois. Il faudra prévoir au budget 2021 de le remplacer, au cas où il y aurait une panne grave car suite à des récentes réparations, le technicien qui est intervenu a du mal à trouver les pièces.</i></p> <p><i>* informe que le conseil d'école est fixé au vendredi 6/11.</i></p>
--------------------------	--

	<p>* à la cantine, l'étuve, validée par le traiteur lors de l'achat en 2019, ne permet pas toujours de réchauffer les plats. Le devis de VDF pour un four s'élève à 2749.70 € dont une reprise pour le chauffe-plat.</p> <p>* précise que la cérémonie du 11 novembre avec dépôt de gerbe, n'est autorisée qu'en présence de 6 personnes au maximum en raison des mesures liées à la covid.</p> <p>* informe que la Région attribue des aides pour relancer l'économie : des devis seront demandés pour changer les fenêtres de l'école et prévoir l'isolation par l'extérieur.</p> <p>* fait le point sur les subventions déjà accordées et celles à demander auprès du Département, pour le projet du terrain Déchaumet récemment acquis. De nouveaux WC et la réfection du mur seraient à aménager avant l'été 2021. La commission a suggéré la construction d'un préau.</p> <p>* donne le compte rendu du conseil communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nomination d'un conseil de développement, venant en appui pour la prise de décisions des élus, composé de 24 personnes dont 12 représentants d'associations et 12 habitants tirés au sort.</li> <li>- la situation particulière des ressources humaines a été soulevée car inconnue de la plupart des élus communautaires : les secrétaires de mairies des 10 communes de l'ex canton de St Symphorien, soit 35 personnes, font partie du personnel communautaire et sont mises à disposition de ces Communes. Mais la participation financière des communes ne couvre pas la totalité des salaires.</li> </ul>
<b>Ghislaine DUVIGNAU</b>	* donne la décision de la commission fleurissement pour l'embellissement du monument aux morts : suite à la proposition du jury départemental de fleurissement, les gros arbustes seront enlevés.
<b>Hervé MICHEL</b>	<p>* fait part d'une subvention accordée de 3594 € pour la création d'un abri bus à Estaing, provenant des amendes de police 2019 redistribuée aux Communes pour financer des travaux de sécurité routière.</p> <p>* signale que les travaux de voirie communale sont terminés. Pour lancer le programme 2021, les parties de chemins ayant besoin de réparation feront l'objet d'une estimation par Laurent Richard.</p> <p>* fait le compte-rendu la commission "déchets" de la CCMDL : le montant du service « ramassage des ordures » est de 66€ par personne depuis le 1er janvier 2020, cette somme est encaissée par la CCMDL. Avec la forte augmentation prévue sur les prochaines années de la taxe TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui concerne les déchets enfouis), ce coût pourrait passer à 86€ en 2026. La CCMDL réfléchit au système de facturation et à l'harmonisation de la tournée sur le territoire. Il faudrait réfléchir à faire passer une délibération communale instaurant une amende pour les dépôts sauvages. Un projet de déchèterie dédiée aux professionnels est à l'étude.</p>
<b>Suzanne DUBOEU</b>	<p>* interroge sur l'absence d'affichage de la totalité du contenu des permis de construire permettant de connaître les projets. Monsieur le Maire répond que les dossiers sont consultables en Mairie et que seuls les récépissés de dépôt portant le nom du demandeur et le n° de permis sont affichés.</p> <p>* demande, pour les ordures ménagères, les points de collecte du camion en vue d'améliorer le ramassage. Hervé MICHEL informe qu'il va demander à faire le tour avec le camion poubelles pour vérifier la tournée en vue de l'optimiser.</p>
<b>Odile COQUILLART</b>	* pour le recensement de la population, précise qu'elle a enregistré toutes les nouvelles adresses des habitants. Les formations des coordonnateurs et rencontres avec l'INSEE sont annulées.
<b>Amélie CHARRETIER</b>	<p>* demande si la commission CCAS peut se réunir.</p> <p>* demande si le port du masque à l'école est respecté par tous les élèves de plus de 6ans. Le Maire rappelle que le masque est à la charge des familles, si les familles n'ont pas les moyens de l'acheter, l'Académie peut en fournir.</p>
<b>Huguette NALIN</b>	* informe qu'elle a participé au nettoyage du clocher avec 3 adultes et 3 enfants, pendant 2 heures. Les enfants étaient ravis.
<b>Murielle ROMAGNY</b>	* s'interroge sur comment ralentir les véhicules sur le chemin du Reynard. Les élus d'Estaing précisent que leur quartier connaît le même problème tous les soirs.
<b>Corinne ROCHAND</b>	* rappelle la présence de pigeons vers l'Eglise.
<b>Frédéric RAMBOUR</b>	* demande la date d'installation de l'abri bus à Estaing : il sera livré dans l'hiver.
<b>Jean-Claude VALLET</b>	* souhaite savoir le taux de remplissage du car de ramassage scolaire car il est impressionné par le nombre croissant de voitures circulant à Estaing, aux horaires scolaires

**Prochain Conseil Municipal : Mercredi 9 décembre 2020 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire**



Jean-Christophe FARJON, Maire.